

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

**PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)**

TERMES DE REFERENCE
**RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT SPECIALISE POUR
L'ELABORATION D'UN GUIDE D'AUDIT DES COÛTS PETROLIERS ET UN
REFERENTIEL OPERATOIRE DES ACTIVITES PETROLIERES**

I. CONTEXTE

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement des capacités et des cadres juridique et réglementaire. Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de sélectionner un cabinet d'audit pour faire un état des lieux de la procédure d'exécution des missions d'audit des coûts pétroliers et de fournir à la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) au Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (MPME) un Guide d'Audit des coûts pétroliers et un référentiel opératoire des activités pétrolières.

III. MISSIONS/ACTIVITES

La mission principale du Consultant, au titre des présents TdR, est de faire un état de lieux du processus de réalisation des audits des opérations pétrolières y compris le diagnostic des structures chargées de l'audit et du suivi des opérations à la DGH et de réaliser un guide d'audit pour la bonne conduite des missions et un référentiel opératoire des activités pétrolières ainsi qu'une procédure pour le fonctionnement de la structure chargée de l'audit.

Les missions et les activités du cabinet porteront notamment sur les points suivants :

1. Faire l'état des lieux des mécanismes de préparation, d'exécution et de suivi des missions d'audit ;
2. Faire l'état des lieux des mécanismes de suivi des opérations pétrolières (Exploration, Développement, Exploitation et Abandon) et en établir le lien avec l'audit des coûts pétroliers ;
3. Examiner les rôles de la structure chargée de l'audit et donner un avis sur les perspectives et les axes d'amélioration de ladite structure, en lui fournissant une procédure opérationnelle ;

4. Examiner les clauses de l'annexe 2 du Contrat d'Exploration Production (CEP) concernant la Procédure Comptable et donner un avis sur lesdites clauses et leur interprétation et conformité avec les normes d'audit des coûts pétroliers internationalement reconnues, notamment les frais internes et le temps passé
5. Elaborer un guide d'audit des coûts pétroliers couvrant l'ensemble des procédures de préparation, d'exécution et de suivi des missions d'audit ;
6. Elaborer un référentiel opératoire, qui doit présenter les pratiques opérationnelles par métier (Exploration, Développement, Exploitation et Abandon) en termes de management, d'activités sur site, de gestion des risques et du savoir-faire pour une meilleure efficacité opérationnelle ;
7. Former la structure chargée de l'audit sur l'exploitation du guide en simulant des missions d'audit et celle chargée de suivi sur l'exploitation du référentiel opératoire ;
8. Fournir, à la demande de la structure chargée de l'audit des coûts pétroliers du MPME, toute assistance nécessaire, notamment :
 - Rédiger des avis à la demande à la structure chargée de l'audit du MPME ;
 - Toute autre tâche en relation avec la mission et le domaine de compétence du Cabinet que la DGH pourrait lui demander.

IV. LIVRABLES ET CALENDRIER

- **Calendrier**

Après la notification du marché, l'exécution de la mission commencera dès transmission par le Client de l'ordre du service pour exécuter cette mission et s'étalera sur une durée de douze mois mais l'exécution des tâches de 1 à 7 de la section III devront être réalisées dans un délai ne dépassant pas six (6) mois.

- **Livrables :**

La mission comporte deux parties :

- a) **Une partie A : forfaitaire**

Pour cette mission, les livrables attendus de cette partie correspondent aux activités décrites aux points 1 à 7 de la section III et sont les suivants :

- **Rapport R1** : ce rapport doit présenter :
 - Un état des lieux pour les procédures de préparation, d'exécution et de suivi des missions d'audit ainsi que pour le service d'audit, en mettant en exergue l'expérience acquise par la structure en charge de l'audit dans ce cadre ;
 - Un état des lieux des mécanismes de suivi des opérations pétrolières (Exploration, Développement, Exploitation et Abandon) ;
 - Une analyse des clauses de l'annexe 2 du Contrat d'Exploration Production (CEP) concernant la Procédure Comptable en donnant un avis sur lesdites clauses et leur interprétation et conformité avec les normes d'audit des coûts pétroliers internationalement reconnues.
- **Rapport R2** : Élaboration d'un référentiel opératoire des activités pétrolières couvrant Exploration, Développement, Exploitation et Abandon.

- **Rapport R3** : Élaboration d'un guide d'audit des coûts pétroliers couvrant l'ensemble des procédures de préparation, d'exécution et de suivi des missions d'audit et fournir un support de formation qui sera utilisé pour former la structure chargée de son exploitation.
- **Rapport R4** : Élaboration des procédures de la gestion opérationnelle pour les structures chargées de l'audit.

Pour les livrables R2, R3 et R4 le Consultant assurera la formation des structures de la DGH en charge de leurs exploitations.

b) Une partie B :

Dans le cadre de cette partie, le consultant aura à fournir les livrables définis à la demande du client (Voir point 8 du chapitre III).

Tous les livrables seront transmis au point focal du client pour revue et validation. Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale. A la remise des rapports R1, R2, R3 et R4 des ateliers de restitution, physiques ou virtuels, seront organisés en vue de leurs validations.

Lors du déroulement de la mission, les consultants/experts du Cabinet et les représentants du client pourront organiser au besoin des audio ou vidéoconférences pour évaluer les avancements de la mission et clarifier certains de ses aspects si nécessaires.

V. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- Le MPME désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal du Gouvernement mettra la documentation existante sur le projet et tout autre document jugé pertinent, à la disposition de l'expert principal désigné par le Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions avec l'opérateur du projet en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera seul responsable de la collecte des informations nécessaires au travail de benchmark et de la recherche documentaire permettant de motiver et appuyer ses avis et recommandations dans le cadre de la mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de la mission, y compris les infrastructures nécessaires pour la revue des modèles, la reproduction et l'impression des documents ;
- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal du Gouvernement. Tous les rapports seront considérés comme une propriété des autorités mauritaniennes.
- Il est prévu que le travail soit effectué principalement dans le bureau du Consultant. Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.
- Si la situation pandémique le permet, des missions en Mauritanie sont à prévoir dans le cadre de ce contrat pour en particulier le renforcement des capacités des équipes du Client.

VI. PROFIL

Le consultant devra être une firme, ayant :

- i. une expérience de renommée internationale en matière d'audit des coûts pétroliers ;
- ii. une expérience significative dans l'élaboration des manuels des procédures dans le domaine pétrolier ;
- iii. une expérience dans le domaine d' « unitization » des champs pétroliers est un atout ;
- iv. Le consultant devra avoir exécuté avec succès durant les dix (10) dernières années au moins trois missions d'audit des coûts pétroliers.

VII. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL-CLÉ

Le Cabinet proposera la meilleure équipe expérimentée en audit des coûts pétroliers et l'élaboration des référentiels opératoires pour remplir sa mission. Le personnel minimum clé est défini comme suit :

Expert	Diplôme
Expert-comptable spécialiste en audit des coûts pétroliers	<ul style="list-style-type: none">- Un expert-comptable d'ordre professionnel comptable reconnu- Une expérience idéalement de 15 ans dans des missions d'audit dans le secteur pétrolier- Avoir réalisé idéalement trois (3) missions d'audit des coûts pétroliers au cours des cinq (5) dernières années.
Un expert en l'élaboration des référentiels opératoires pour le secteur amont pétrolier (Exploration, Développement, Production...),	<ul style="list-style-type: none">- Ingénieur pétrolier Bac +5 ou équivalent- Une expérience idéalement de 10 ans dans le secteur amont des hydrocarbures.- Avoir réalisé idéalement deux (2) des missions d'élaboration des référentiels opératoires pour le secteur amont pétrolier au cours des 10 dernières années.
Expert en audit des coûts internes des sociétés pétrolières	<ul style="list-style-type: none">- Avoir un diplôme d'expertise comptable, d'audit ou de contrôle de gestion- Une expérience d'au moins 15 ans des missions d'audit interne dans le secteur pétrolier- Avoir réalisé idéalement deux (2) missions d'audit des coûts internes des sociétés pétrolières au cours des cinq (5) dernières années.- Expérience dans le dans le domaine d'unitization de champs pétroliers est un atout

Un expert en droit pétrolier	<ul style="list-style-type: none"> - Un diplôme en droit Bac+5 ou équivalent - Une expérience de juriste d'au moins 10 ans dans le secteur amont des hydrocarbures. - Avoir réalisé idéalement deux (2) missions d'analyse et/ou de révision du cadre réglementaire de l'amont pétrolier au cours des cinq (5) dernières années.
------------------------------	---

Le Consultant est toutefois invité à proposer d'autres compétences jugées appropriées pour répondre aux besoins de la mission.

VIII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

IX. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.